

**COLLEGE MILLE ROCHES  
SAINT-ANDRE (9740598G)**

Collège Mille Roches  
9740598G  
94 rue Albay  
BP503  
97440 ST ANDRE  
☎ 0262 46 29 22  
☎ 02 62 46 71 45

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

**COLLEGE MILLE ROCHE**  
**94 rue Jean Albany**  
**BP 503**

974440 SAINT-ANDRE

tél : 0262 46 29 22  
fax : 0262 46 71 45  
Email : ce.9740598g@ac-reunion.fr

**Pouvoir adjudicateur** : M. Jean-François  
OGNARD, principal

**Comptable assignataire** : Mme Khedidja  
LALAOUI, Agent-comptable, lycée Jean-Perrin

*Personne à contacter* : M. Jacky PAUSE  
(gestionnaire)

Tél : 0262 46 62 27

Fax : 0262 46 71 45

Email : jacky.pause1@ac-reunion.fr

**Article 1 : Objet du marché.**

Le présent marché a pour objet la fourniture de manuels scolaires dans le cadre de la réforme des collèges pour l'année scolaire 2017/2018. Ces manuels ne sont pas destinés à la revente mais à l'usage exclusif du collège, via un prêt annuel aux élèves.

**Article 2 : Procédure de passation du marché.**

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie par le pouvoir adjudicateur et prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics

**Article 3 : Présentation de l'offre.**

L'offre comprendra :

- le cahier des clauses particulières daté et signé par le candidat,
- Proposition tarifaire et catalogue (ou indication du site commercial de référence...)
- Tous éléments permettant d'évaluer l'engagement du candidat en matière de développement durable.

**Article 4 : Date et heure limites de dépôts des offres.**

**La date et heure limites de dépôt des offres sont fixées au 26 mai 2017 à 12 h 00.**

• > Les offres sont transmises :

- par courrier : Collège Mille Roches – Service Intendance – BP 503 – 94 rue Jean Albany – 97440 Saint-André en indiquant sur l'enveloppe « **MARCHE PUBLIC – NE PAS OUVRIR** »
- sur place dans les locaux du service de l'intendance.

- par courriel : l'objet doit préciser « **MANUELS SCOLAIRES 2017/2018** ».

#### **Article 5 : Caractéristiques du marché.**

Besoins estimés (à titre indicatif) :

- **Manuels de sciences-physiques** pour les classes suivantes :
  - classe de 6<sup>ème</sup> (240 élèves)
  - classe de 5<sup>ème</sup> (240 élèves)
  - classe de 4<sup>ème</sup> (240 élèves)
  - classe de 3<sup>ème</sup> (216 élèves)
  
- **Manuels de SVT** pour les classes suivantes :
  - classe de 6<sup>ème</sup> (240 élèves)
  - classe de 5<sup>ème</sup> (240 élèves)
  - classe de 4<sup>ème</sup> (240 élèves)
  - classe de 3<sup>ème</sup> (216 élèves)
  
- **Manuels de LV1 Anglais** pour les classes suivantes :
  - classe de 6<sup>ème</sup> (240 élèves)
  - classe de 5<sup>ème</sup> (240 élèves)
  - classe de 4<sup>ème</sup> (240 élèves)
  - classe de 3<sup>ème</sup> (216 élèves)
  
- **Manuels de LV2** pour les classes suivantes :
  - classe de 4<sup>ème</sup> **Espagnol** (216 élèves)
  - classe de 4<sup>ème</sup> **Allemand** (24 élèves)
  - classe de 3<sup>ème</sup> **Espagnol** (192 élèves)
  - classe de 3<sup>ème</sup> **Allemand** (24 élèves)
  
- **Manuels d'histoire-géographie** pour les classes suivantes :
  - classe de 4<sup>ème</sup> (240 élèves)
  - classe de 5<sup>ème</sup> (96 élèves)
  
- **Manuels Maths** :
  - Classe de 6<sup>ème</sup> : (240 élèves)

#### **Article 6 : Critères d'attribution.**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Taux de remise consenti sur le prix public dit prix éditeur : 40%,
- Taux de remise consenti sur le prix public pour les livres professeurs étendue à la version numérique et cahiers d'exercice : 10%
- Qualité de la livraison ( délai, ajustement,...) : 20%
- Qualité environnementale (empreinte carbone...) : 10%
- Reprise à titre gratuit des anciens manuels : 20%

#### **Article 7 : Attribution du marché.**

La publication de l'avis d'attribution du marché sur le site du collège Mille Roches à l'adresse suivante : <http://college-milleroches.ac-reunion.fr/> vaudra notification du marché au candidat retenu.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats.

Le présent cahier des charges tient lieu d'acte d'engagement. Le candidat acceptant ces conditions, paraphera chaque page et signera la dernière page. L'original signé devra être obligatoirement renvoyé avec la proposition du candidat.

#### **Article 8 : Passation des commandes et conditions de livraison.**

Les commandes seront établies par bons de commande administratifs.

Les livraisons devront être effectuées entre 8 h et 15 heures du lundi au vendredi sauf le mercredi jusqu'à 12h) et devront être accompagnées d'un bon de livraison détaillé.

Les manuels reconnus défectueux ou non conformes à la commande seront repris par le titulaire à ses frais et selon les moyens de son choix. Il aura également la charge complète de les remplacer à ses frais dans les meilleurs délais.

***Les commandes initiales seront passées entre le 6 et le 9 juin 2016 et devront être livrées entre le 8 et 12 août 2016.***

Les manuels livrés devront être conditionnés par discipline et par niveau. Les livraisons assurées en vrac ne seront pas acceptées à l'exception des réapprovisionnements.

#### **Article 11 : Modalités de règlement .**

Les paiements s'effectueront - selon les règles de la comptabilité publique - après service fait, par virement administratif à 30 jours à partir de la date de réception des factures.

Les factures seront établies en 3 exemplaires et porteront les indications suivantes :

- Nom et adresse du fournisseur
- Références bancaires (joindre un RIB avec IBAN et BIC)
- Détail des produits livrés (désignation quantité, et n°ISBN)
- Le prix HT, le taux et montant de la TVA, le taux de remise appliqué.
- La date de livraison et de facturation.
- **Il ne sera versé ni acomptes ni avances.**

#### **Article 12 : Intérêts moratoires.**

Les intérêts sont ceux prévus par la réglementation.

#### **Article 13 : Pénalités de retard.**

Tout retard d'exécution au-delà du délai initial fait l'objet d'une pénalité qui vient en minoration du montant HT de la facture d'un montant de 0,05% par jour calendaire de retard. A défaut de calcul par le fournisseur, la somme est automatiquement défalquée par le service liquidateur.

A Saint-André, le

04 Mai 2017

Le pouvoir adjudicateur

Le-Principal

E. OGNARD

Jean-François OGNARD

Date, signature et cachet du candidat.

